

LP

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 JUIN 2014  
COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-sept mai deux mil quatorze, s'est assemblé le cinq juin deux mil quatorze au lieu habituel de ses séances, salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Benjamin Morival, maire.

Etaient présents (24) :

M. Morival, M. Gavouyère, Mme Paquereau, M. Lécureuil, Mme Curaudeau, M. Brillaud de Laujardière, Mme Fourage, M. Goupil, Mme Garnier, M. Guichard, Mme Breyer-Chiché, M. Fleury, Mme Mériadec, M. Pilard, Mme Kuliberda, M. Brounais, Mme Plaineau, Mme Guillou, M. Bardou, Mme Toucane, M. Labarre, Mme Falot, M. Boucard, Mme Bernard

Absents, excusés et représentés (5) :

Mme Paquereau a donné pouvoir à M. Gavouyère jusqu'au rapport n° 54  
Mme Fourage a donné pouvoir à M. Lécureuil jusqu'au rapport n° 53  
Mme Laussucq a donné pouvoir à Mme Curaudeau  
M. Bellebon a donné pouvoir à M. Morival  
M. Chauvet a donné pouvoir à Mme Bernard

Absents : 0

Secrétaire de séance : M. Brounais

## ORDRE DU JOUR

1. approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 avril 2014
2. compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal
3. approbation du règlement intérieur du conseil municipal
4. approbation du compte de gestion 2013
5. approbation du compte administratif 2013
6. affectation du résultat au compte 1068
7. actualisation de l'autorisation de programme/crédits de paiement pour la construction d'une salle multi-activités
8. actualisation de l'autorisation de programme/crédits de paiement pour la restauration de l'église
9. approbation de la décision modificative n° 2014-01 au budget principal
10. rapport du délégataire de l'année 2013 du contrat d'affermage concernant l'exploitation du marché d'approvisionnement, des halles et l'accueil des autres commerces non sédentaires installés sur le domaine public
11. adoption du règlement intérieur des services périscolaires
12. adoption du règlement intérieur de la médiathèque George-Sand
13. constitution de la commission communale des impôts directs
14. proposition de commissaires pour intégrer la commission intercommunale des impôts directs
15. passation d'une convention de partenariat avec l'amicale laïque de Bouguenais pour l'organisation de l'édition 2014 du trophée du canal
16. passation d'un protocole d'accord avec la société Dalkia France pour rembourser à la commune le remplacement de la chaudière des vestiaires de football
17. désignation d'un élu référent pour la mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière
18. modification du tableau des effectifs : suppression d'un poste d'attaché territorial à temps complet
19. modification du tableau des effectifs : création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet
20. modification du tableau des effectifs : création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
21. modification du tableau des effectifs : création d'un poste de policier municipal à temps complet
22. création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
23. création d'un comité technique
24. conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement des agents employés par la commune

### **I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2014**

*Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.*

## **2014-53/COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal.

## **2014-54/APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé d'approuver le règlement intérieur présenté en séance.

*Adopté à l'unanimité.*

## **2014-55/APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.*

## **2014-56/APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le compte administratif 2013,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*adopté par 26 voix pour, 1 abstention (M. Morival).*

## **2014-57/AFFECTATION DU RESULTAT AU COMPTE 1068**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'affecter au compte 1068 (déficit d'investissement (677 827.09 €) – restes à réaliser (111 044.87 €) + affectation complémentaire de 3 217.78 €) soit 570 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*adopté à l'unanimité.*

**2014-58/ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'actualisation de l'autorisation de programme/crédits de paiement pour la construction d'une salle multi-activités,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*approuvé à l'unanimité.*

**2014-59/ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'actualisation de l'autorisation de programme/crédits de paiement pour la restauration de l'église,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*approuvé à l'unanimité.*

**2014-60/APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2014-01 AU BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la décision modificative n° 1 au budget primitif,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*approuvé par 21 voix pour, 6 contre (Mme Bernard, M. Chauvet, Mme Falot, M. Boucard, M. Labarre, Mme Toucane).*

**2014-61/RAPPORT DU DELEGATAIRE DE L'ANNEE 2013 DU CONTRAT D'AFFERMAGE CONCERNANT L'EXPLOITATION DU MARCHE D'APPROVISIONNEMENT, DES HALLES ET L'ACCUEIL DES AUTRES COMMERCES NON SEDENTAIRES INSTALLEES SUR LE DOMAINE PUBLIC**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du rapport de l'activité 2013 fourni par la société Marchés publics Cordonnier.*

**2014-62/ADOPTION DU REGLEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX CONCERNANT LES ACCUEILS PERISCOLAIRES, LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT, LES RESTAURANTS SCOLAIRES, LES TEMPS EDUCATIFS PARTAGES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le règlement intérieur des services municipaux d'accueils périscolaires, de centres de loisirs sans hébergement, des restaurants scolaires, des temps éducatifs partagés,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*approuvé par 21 voix pour, 6 abstentions (Mme Bernard, M. Boucard, Mme Falot, M. Labarre, Mme Toucane, M. Chauvet).*

**2014-63/APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE GEORGE SAND**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le règlement intérieur de la médiathèque George-Sand présenté en séance,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*adopté par 26 voix pour, 1 contre (M. Labarre).*

**2014-64/CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables présentée en séance,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*adopté à l'unanimité.*

## **2014-65/COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la liste des personnes proposées à la nomination de commissaire auprès de la commission intercommunale des impôts directs de Nants métropole présentée en séance,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*adopté à l'unanimité.*

## **2014-66/PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AMICALE LAIQUE DE BOUGUENAIS POUR L'ORGANISATION DE L'EDITION 2014 DU TROPHEE DU CANAL**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de partenariat entre l'amicale laïque de Bouguenais et la commune de Le Pellerin relative à l'organisation de l'édition 2014 du trophée du canal,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*adopté à l'unanimité.*

## **2014-67/PASSATION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA SOCIETE DALKIA FRANCE POUR REMBOURSER A LA COMMUNE LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DES VESTIAIRES DE FOOTBALL**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le protocole d'accord entre la commune et la société Dalkia France actant l'attribution de la somme de 10 000 € par la société Dalkia France à la commune en dédommagement des frais d'installation d'une nouvelle chaudière en 2012, présenté en séance,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*adopté par 26 voix pour, 1 abstention (M. Labarre).*

## **2014-68/DESIGNATION D'UN ELU REFERENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE LOCALE DE SECURITE ROUTIERE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé de désigner Monsieur Ambroise Guichard comme élu référent pour la mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière.

*adopté par 21 voix pour, 6 abstentions (Mme Bernard, Mme Falot, M. Boucard, M. Labarre, Mme Toucane).*

## **2014-69/MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de supprimer du tableau des effectifs un poste d'attaché territorial à temps complet,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*adopté à l'unanimité.*

## **2014-70/MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES (A.T.S.E.M.) DE LA PREMIERE CLASSE A TEMPS NON COMPLET**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de créer un poste d'ATSEM de 1ère classe à temps non complet (85 %, soit 29,75/35ème),
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*adopté à l'unanimité.*

## **2014-71/MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de créer un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps complet,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*adopté à l'unanimité.*

## **2014-72/MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE DE POLICIER MUNICIPAL A TEMPS COMPLET**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de créer un poste de policier municipal à temps complet dans le cadre d'emploi des agents de police municipale,
- d'approuver le tableau des effectifs présenté en séance,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*adopté par 21 voix pour, 6 contre (Mme Bernard, M. Chauvet, Mme Falot, M. Boucard, M. Labarre, Mme Toucane).*

## **2014-73/CREATION D'UN COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- ✓ de créer un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun aux services municipaux et au CCAS,
- ✓ de fixer le nombre des représentants pour la collectivité à 4 personnes titulaires et 4 personnes suppléantes et le nombre des représentants du personnel à 4 personnes titulaires et 4 personnes suppléantes, soit un total de 8 membres titulaires et 8 membres suppléants,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*adopté à l'unanimité.*

## **2014-74/CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- ✓ de créer un comité technique commun aux services municipaux et au CCAS,
- ✓ de fixer le nombre des représentants de la collectivité employeur à 4 personnes et le nombre des représentants du personnel à 4 personnes, soit un total de 8 membres titulaires et 8 membres suppléants,
- ✓ de maintenir la voix délibérative pour les représentants de la collectivité,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*adopté à l'unanimité.*

**2014-75/CONDITIONS ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE  
DEPLACEMENT DES AGENTS EMPLOYES PAR LA COMMUNE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les conditions et modalités de remboursement des frais de déplacement des agents employés par la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*approuvé à l'unanimité.*

Fait à Le Pellerin, le 11 juin 2014

Le maire,

Benjamin MORIVAL